

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°51/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le 24 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruf, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mmes Monique **RAVOUNA**, M. Sébastien **BLACHE**, Mme Eugénie **GARCIA**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Christine **TROUBA**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Rita **TOSCANO**, MM. Dimitri **KOKKINIDIS**, Grégory **SOULLIAERT**, Mme Sandra **PEYRE**, MM. Franck **LAURENT**, Esmail **BOUBAKEUR**, Mme Chorig **MIRZAYAN**, MM. Esteban **SERRANO**, Fabio **ZUCCARI**, M. Ahmet **OZGUN**

Procurations : Mme Lydia **CHAREF**, (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**)
Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à Mme Rita **TOSCANO**), Mme Marie-Jeanne **CLAPIER** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**).

Absente : Mme Mélanie **TOBBA**.

M. Esteban **SERRANO** a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : FINANCES – DEMANDES DE SUBVENTIONS – ASSOCIATION "LES COMPAGNONS DE JEANNE" (EHPAD DE CREMIEU) ET LYCEE "LA PLEIADE".

Exposé du Maire

Nous vous proposons d'attribuer les subventions suivantes :

1 – Association "Les Compagnons de Jeanne" (EHPAD Crémieu).

Dans le cadre de l'aide que la Commune peut apporter au fonctionnement des associations, nous vous proposons d'attribuer une subvention à l'association "Les Compagnons de Jeanne" (EHPAD Jeanne de Chantal à Crémieu).

Cette résidence accueille actuellement dix résidents originaires de la Commune.

La somme de 25 € attribuée les années précédentes à chaque résident sera maintenue en 2026, ce qui portera la subvention à **250 €**.

2 – Lycée "La Pléiade".

Un voyage sera organisé du 13 au 15 octobre 2026 par le lycée "La Pléiade" à destination de la commune de Livorno-Ferraris, avec laquelle nous sommes jumelés.

Dix-sept élèves accompagnés de trois professeurs bénéficieront de ce voyage scolaire.

Afin de couvrir une partie des frais, nous vous proposons d'attribuer au lycée "La Pléiade" une subvention de **500 €**.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré attribue les subventions précitées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 28 septembre 2026
Le Maire,

